

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mikaëlla Campbell](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d002fd142e69e58ec4d4e27f>

Date d'obtention : 2024-02-21 18:15:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet de mieux définir les rôles des différents partenaires (écoles secondaires, services de police et DPCP) dans le cas de sextage. Elle permet à chaque intervenant d'agir conformément aux procédures légales sans interférer avec le processus judiciaire qui pourrait avoir lieu. La méthode s'adresse uniquement aux intervenants oeuvrant auprès d'adolescents. Pour les intervenants scolaires, la méthode permet de les aider à faire le portrait de la situation et à déterminer si l'intention de l'investigateur était impulsive ou malveillante. De plus, elle permet l'uniformisation à travers les différentes écoles secondaires de la procédure d'intervention et de diminuer le temps de traitement des dossiers au DPCP. J'apprécie particulièrement le fait que selon l'intention (malveillante ou impulsive), l'intervention effectuée ne sera pas la même et le jeune ne sera pas nécessairement judiciairisé. La rencontre de sensibilisation SEXTO me semble pertinente pour donner l'opportunité aux personnes impliquées de comprendre la portée de leurs gestes et leur donner une chance de modifier leur comportement. J'apprécie également que des traces soient conservées dans un registre afin d'éviter au maximum les récidives.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai maintenant une méthode à suivre claire et précise pour intervenir auprès des différents acteurs d'une situation de sextage. Je sais maintenant quel est mon rôle et comment faire pour ne pas interférer avec une future poursuite au criminel ou tout autre procédure judiciaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

J'ai bien compris qu'en aucun cas nous devons regarder les photos ou vidéos sur les téléphones, car cela constituerait une infraction criminelle. De plus, le questionnaire permet de rester neutre dans le processus de collecte d'information. Je vais faire attention à ne pas prendre un rôle qui appartient à un autre partenaire tel que le service de police ou le DPCP, notamment quant à la gestion de l'investigateur qui aurait une intention malveillante.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf